

## CONTEXTUALISATION DE DEMANDE DE DÉROGATION

Le 09/04/2026

Rédacteurs Clément CHABERT / Rémi MOZZI FLEURANT - version 1

### **1. Objet de la demande de dérogation**

DESTRUCTION DE MOINEAUX DOMESTIQUES

Contextualisation de demande formulée le 09/04/2026 par CERFA 13616\*01

### **2. Situation**

#### **a. Locaux**

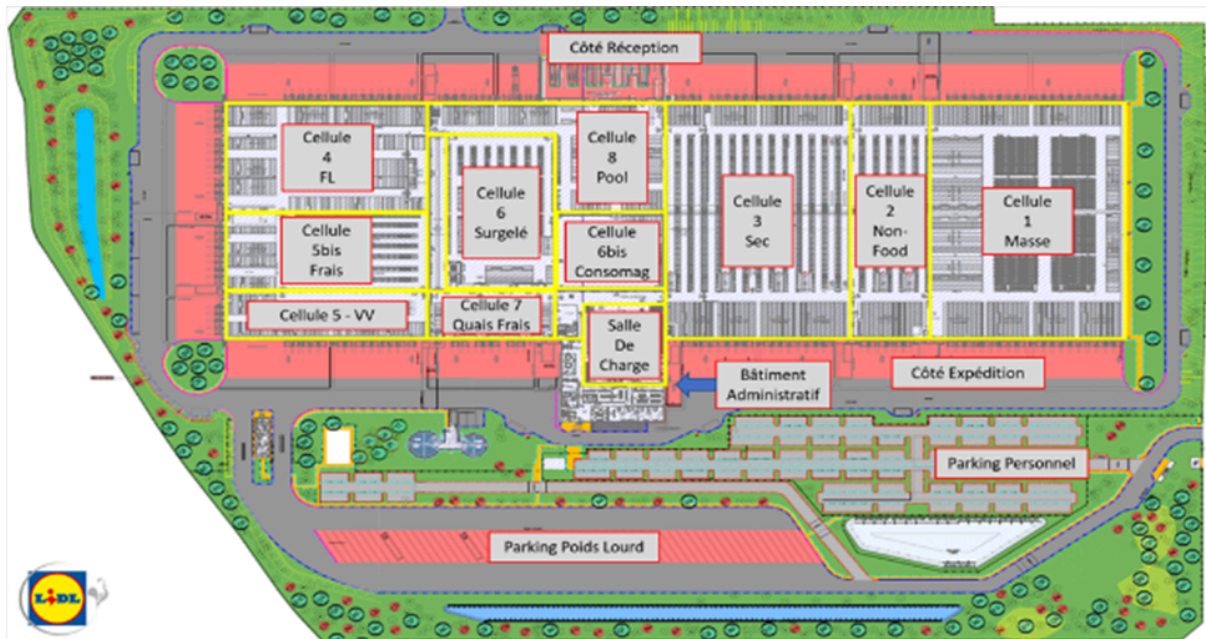
Plateforme logistique grande distribution 60000m<sup>2</sup>

Sise 5 rue de l'Europe 54840 GONDREVILLE

Siret 343 262 622 26003

APE 5210A – Entreposage et stockage frigorifique

Composé de 10 cellules selon plan ci-dessous :



#### b. Activité

Le site LIDL de Gondreville est destiné principalement à une **activité d'entreposage et de livraisons de produits essentiellement alimentaires d'épicerie** à destination des 73 supermarchés LIDL situés dans un rayon de 300 km.

Les principales activités opérationnelles du site sont donc :

1. Réception puis stockage de marchandises
2. Préparation de commandes pour les supermarchés
3. Expédition de ces commandes
4. Tri et valorisation des déchets

Une activité de support et d'animation des supermarchés a lieu dans les bureaux administratifs.

L'établissement emploie environ 250 personnes (30% administratifs et commerciaux, 70% exploitation).

L'activité de l'entrepôt se déroule 24/24h du dimanche (21h) au samedi (21h).

Les horaires de travail des services administratifs s'étendent sur une plage horaire comprise entre 07h00 et 18h00 du lundi au vendredi.

#### c. Analyse de risques

Présence récurrente d'oiseaux dans les cellules de la plateforme logistique.

Espèce : moineaux domestiques

Effectif évalué à 25 individus

Présence de nids récurrente

Fientes sur les produits et détérioration matériel

### *i. Risques sanitaires*

Les oiseaux peuvent être porteurs de diverses maladies et parasites, tels que **la salmonelle (source LPO “Augmentation des maladies (par exemple la salmonellose), plus particulièrement dans les sites d'alimentation communs)**, la campylobactériose et la grippe aviaire, qui peuvent contaminer les aliments et poser des risques graves pour la santé humaine.

### *ii. Contamination des produits alimentaires*

Les fientes d'oiseaux peuvent contaminer les aliments, les surfaces de préparation et les équipements. Cette contamination peut rendre les produits impropres à la consommation, entraîner des rappels coûteux et nuire à la réputation de l'entreprise.

### *iii. Dommages matériels*

Les oiseaux peuvent causer des dommages aux bâtiments et aux équipements. Leurs nids peuvent bloquer les systèmes de ventilation ou provoquer des incendies si situés à proximité de câblages électriques. De plus, les fientes acides peuvent corroder les structures métalliques. Des détériorations des isolants peuvent être observées.

### *iv. Problèmes de sécurité*

Les oiseaux peuvent provoquer des glissades et des chutes en raison de la présence de leurs fientes sur les sols. Ils peuvent également créer des distractions pour les employés, augmentant le risque d'accidents de travail.

Envol de d'oiseaux pouvant surprendre les conducteurs d'engins de manutention. Ces engins font entre 1 et 5T. Leur perte de contrôle peut engendrer des accidents graves.

### *v. Perte économique*

Les infestations d'oiseaux peuvent entraîner des pertes économiques directes et indirectes. Les coûts de nettoyage, de réparation et de rappel des produits, ainsi que les pertes de production et la dégradation de la qualité des produits, peuvent s'accumuler rapidement.

### *vi. Non-conformité aux réglementations*

La présence d'oiseaux peut entraîner des infractions aux normes sanitaires et de sécurité alimentaire, ce qui peut entraîner des sanctions légales, des amendes et des fermetures temporaires ou permanentes de l'entrepôt.

### *vii. Déclenchements intempestifs des alarmes d'intrusion*

Les oiseaux volants ou se posant à l'intérieur de l'entrepôt peuvent déclencher les systèmes d'alarme d'intrusion. Ces alarmes intempestives peuvent entraîner plusieurs conséquences :

- Coûts élevés : Chaque alarme déclenchée peut engendrer des frais d'intervention pour vérifier la situation, souvent facturés par les sociétés de sécurité.

- Temps d'arrêt : Les alarmes peuvent entraîner des interruptions dans les activités de l'entrepôt, causant des retards dans les opérations logistiques.
- Stress et fatigue : Les alarmes répétées peuvent être stressantes pour le personnel, entraînant une fatigue accrue et une diminution de la productivité.
- Risque de fausse alarme : À force de déclenchements intempestifs, il peut y avoir un risque que le personnel ignore une alarme réelle, compromettant ainsi la sécurité des lieux.
- Perturbation des voisins : Dans un environnement urbain ou industrialisé, les alarmes fréquentes peuvent également perturber les entreprises et les résidents voisins, ce qui peut entraîner des plaintes et nuire aux relations de voisinage.

### **3. Problématique**

"je dois garantir la **sécurité sanitaire** de mes produits de consommation humaine, ce que la présence de ces vecteurs de germes rend impossible".

Si un inspecteur de l'hygiène (DDPP) ou un auditeur de certification (IFS/BRC) voit des oiseaux ou des traces de fientes sur des stocks alimentaires, il considérera cela comme une **non-conformité majeure** pouvant entraîner le retrait des produits, voire la fermeture administrative d'une zone de stockage.

### **4. Les actions déjà mises en oeuvre**

En 2024, nous avons sollicité une demande de dérogation en vue de la perturbation intentionnelle de capture et de transport de spécimens d'espèce animale protégé (moineaux domestiques). Vous nous aviez accordé la dérogation 2025-DREAL-EBP-0126.

L'entreprise SKYGARD FAUCONNERIE EFFAROUCHEMENT, spécialiste régional de la gestion des nuisances aviaires, enregistré sous le numéro de SIRET 899 049 860 00013, nous nous sommes orienté vers la solution de la capture.

Cette société a réalisé une première intervention de 5 jours pour capture et effarouchement, puis est intervenue en maintenance 2 journées supplémentaires pour des actions d'éloignement.

En complément, la société AVIPUR FRANCE, spécialiste de la gestion des nuisances aviaires, enregistré sous le numéro de SIRET 49834012400037, déjà intervenue dans nos locaux pour du dépigeonnage en 2023 et 2024, a réalisé une prestation de 2 jours dans nos locaux.

Les oiseaux semblent s'adapter à la vie dans l'entrepôt. Malgré nos efforts quotidiens de maintien d'un haut niveau de propreté, ceux-ci trouvent la nourriture nécessaire à leur alimentation et à leur survie en intérieur.

Nous avons constaté le nichage des oiseaux et avons observé la présence de jeunes oiseaux ayant quitté le nid.

Les oiseaux ont véritablement élus domicile dans notre cellule 3. Au sein de cette cellule, nous stockons notre produits d'alimentation type épicerie en rack et préparons les commandes de ces produits pour nos magasins.

En cellule 8 dite « recyclage », attenante au quai bennes (dont les ouvertures sont équipées de filets interdisant l'accès aux oiseaux), nos équipes reçoivent les déchets des magasins pour tri et orientation vers les bons exutoires et filières de traitement. Au sein de cet espace de travail, des renversements de résidus de nourritures (retours d'invendus, de périmés ou de casses) sont réguliers. Les opérateurs nettoient plusieurs fois par jour ces renversements. Les oiseaux viennent récupérer des résidus alimentaires pendant que les opérateurs récupèrent les équipements de nettoyage dans leur lieu de remisage.

Nous dénombrons, à date de la rédaction de ce présent document, environ une dizaine d'oiseaux dans notre cellule « recyclage » et une vingtaine dans les trois autres cellules « sec ».

Le nombre d'oiseaux a augmenté depuis nos constats de l'année dernière.

Les solutions mises en œuvre jusqu'à ce jour n'ont pas permis de faire sortir les oiseaux de notre entrepôt.



- Utilisation de sources lumineuses ; laser pour tenter d'orienter les oiseaux vers les filets et/ou exutoires de fumées
- Utilisation de sources sonores ; chants d'oiseaux à côté des exutoires pour attirer les oiseaux.
- Ouverture d'exutoire de désenfumage

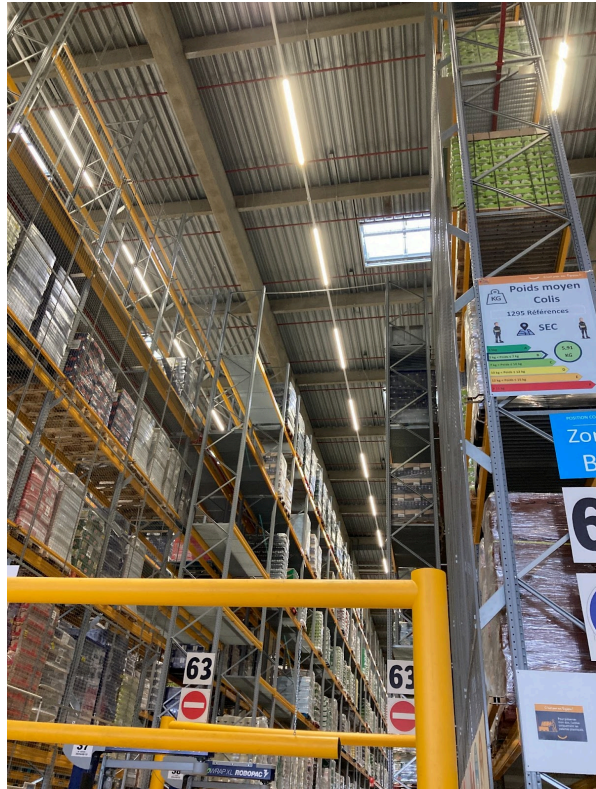
## 5. Les résultats

### a. Piégeage inefficace :

- aucune capture dans les cages. Les oiseaux ne s'y aventurent pas. Ils trouvent aisément de quoi se nourrir du fait de la présence de résidus alimentaires malgré le maintien quotidien de la propreté (intervention d'une équipe de nettoyage de 6h00 à 18h00)
- seulement 3 oiseaux capturés dans les filets, mis en caisse de transport et relâchés à plus de 20km par SKYGUARD

### b. Perturbation quasi impossible

- Les oiseaux nés dans l'entrepôt sont habitués aux bruits industriels. Un cri de rapace ou un flash ne les impressionne plus ; ils ont compris qu'il n'y a pas de danger réel.
- inaccessibilité des nids situés dans les structures fer U de maintien des réseau de sprinklage



c. Obstacles perturbant les vol d'effarouchage

présence de câbles métalliques pour le maintien des luminaires et/ou support visuels nécessaires à l'activité

d. Impossibilité technique

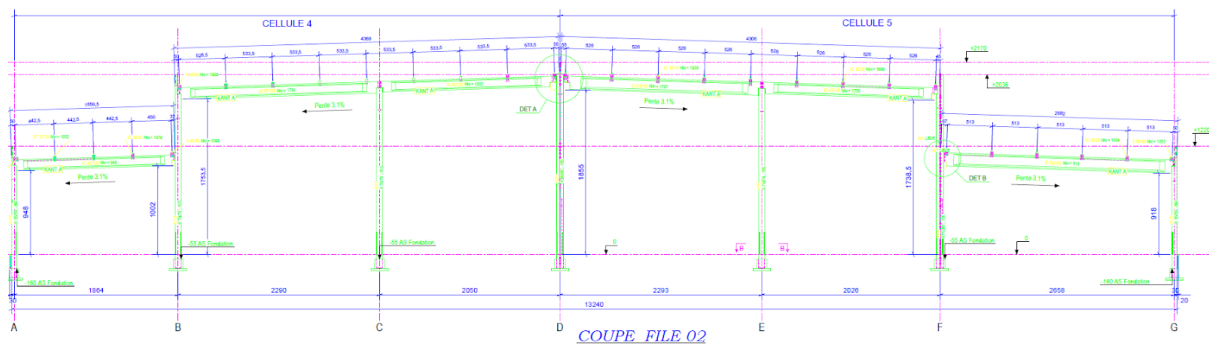
- bâtiment trop haut et complexe pour les filets

bâtiment

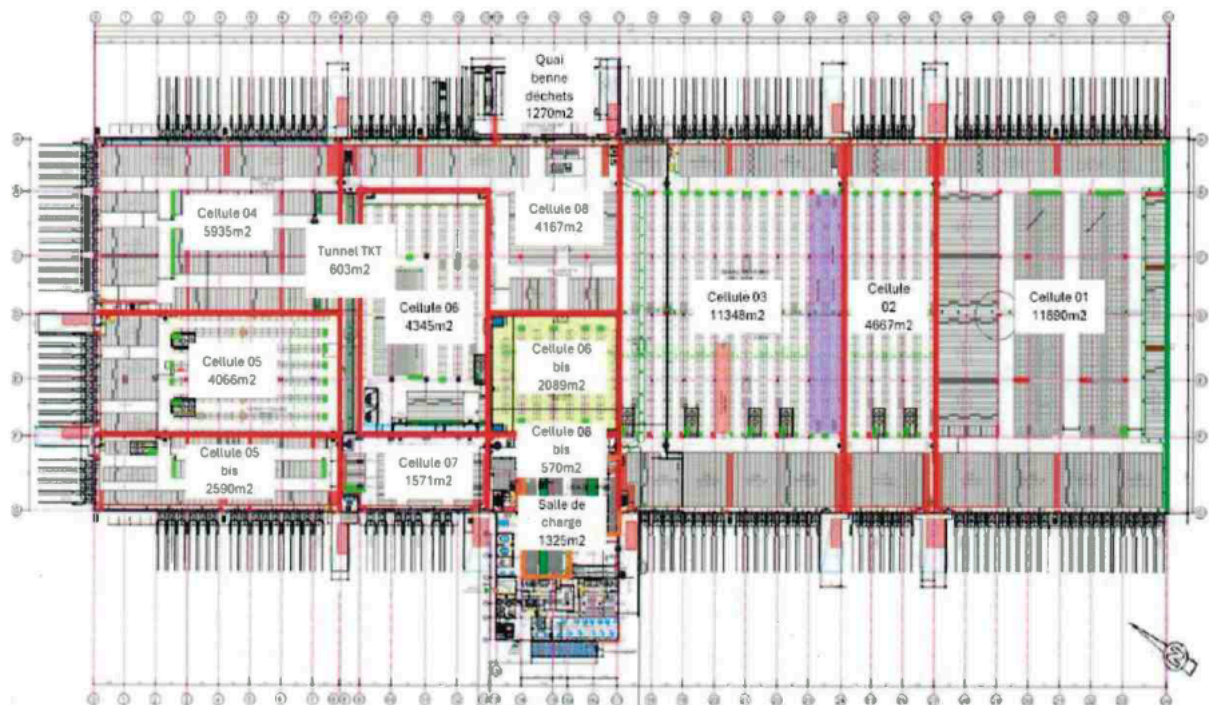
hauteur

18.55mètres

*FACADE FILE D*



Très grande surface à couvrir (plus de 34000m<sup>2</sup> de cellules à température ambiante)



Présence de racks de stockage. Les oiseaux se cachent aisément dans les palettes qui y sont stockées.

Activité permanente sauf le samedi 19h51 au dimanche 21h00.



Ainsi, nous voyons que les résultats de perturbation intentionnelle et de capture sont faibles voir nuls.

La présence des oiseaux devient de plus en plus critique.

## 6. L'accentuation de la problématique

### a. Transmission de maladie

Le moineau domestique peut transmettre des maladies aux êtres humains.

Salmonellose (source LPO), psittacose (source vidal)...sont des maladies pouvant être transmises par les oiseaux.

**La poussière de fientes** : En séchant, les déjections se pulvérisent. Les systèmes de ventilation ou le passage des chariots élévateurs remettent ces particules en suspension, contaminant des zones théoriquement "propres".

**L'acidité** : Les fientes sont très corrosives (acide urique), ce qui peut endommager certains emballages ou structures métalliques à long terme.

b. Contamination des produits - risque sanitaire pour nos clients

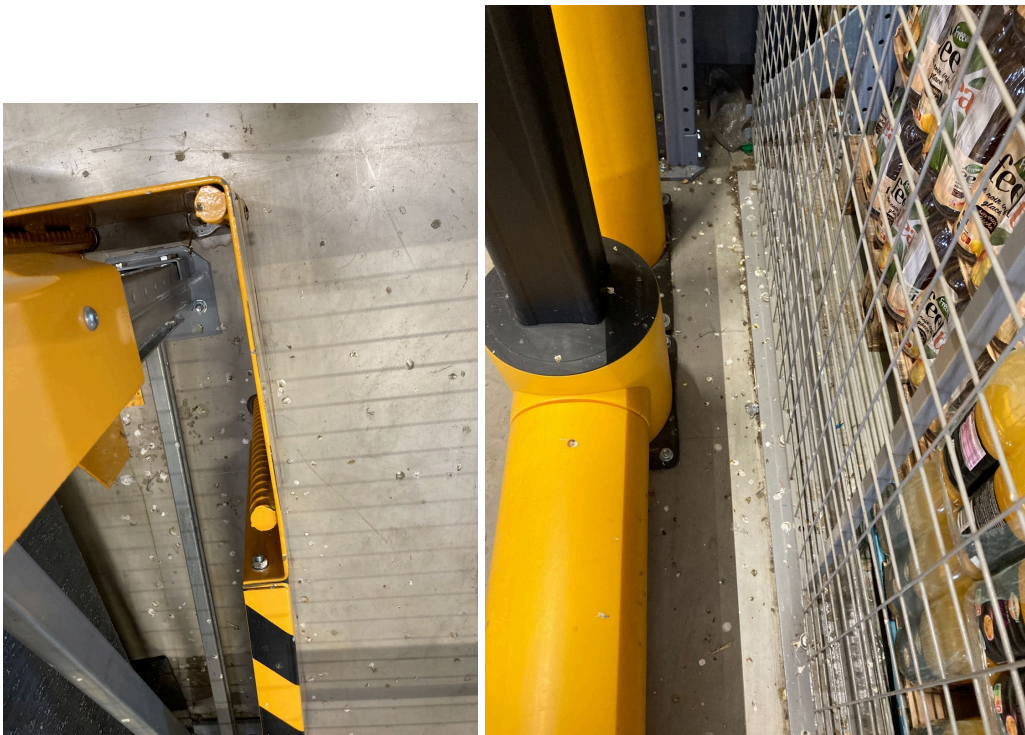
Fientes sur les produits stockés en racks et en picking

Nous ne pouvons écarter la possibilité d'une contamination de l'un de nos clients par la consommation de produits aurait été souillé par les fientes des oiseaux.



c. Contamination des surfaces - risque sanitaires pour nos salariés et prestataires

Les salariés et les prestataires de nettoyage sont exposés aux fientes répandues sur les surfaces (produits alimentaires, sol, gardes corps, poubelles, armoires électriques...).



d. Détérioration techniques

Nous constatons déjà plusieurs détériorations avérées et potentielles :

- fientes sur armoires électriques, sur chemins de câbles, sur détecteurs de fumées, sur système de sprinklage.
- destruction d'isolants pour réalisation des nids...







La présence permanente des oiseaux s'accroît. Le risque sanitaire pour nos salariés et nos clients ne peut être raisonnablement écarté.

#### **7. Les compensations - BREEAM + possibilité de développement complémentaire (plantation d'arbres...)**

Les causes de déclin des moineaux domestiques sont diverses (selon études de la Royal Society for the Protection of Birds) :

- Le manque de ressource en insectes pour les poussins (probablement lié aux changements d'habitat, à la pollution de l'air ou au changement climatique) ;
- Manque de ressources en graines pour les oiseaux ayant atteint l'âge adulte (probablement lié aux changements d'habitats, à la pollution de l'air ou au changement climatique) ;
- Augmentation du nombre de prédateurs (rats, rapaces nocturnes) ou de concurrents (fringillidés, tourterelles, pigeons) ;
- Manque de site de nidification ;
- Augmentation des maladies (par exemple la salmonellose), plus particulièrement dans les sites d'alimentation communs.
- Les polluants chimiques provoquent la mort ou l'échec de l'élevage (par exemple inhibiteurs endocriniens) ;
- Augmentation et/ou vitesse du trafic routier causant la mortalité directe.

Par ailleurs, les moineaux domestiques se sont révélés être les proies les plus communes des chats domestiques, et ces derniers s'avèrent être la première cause de mortalité de l'espèce dans certains quartiers.

a. Compensation déjà en place - BREEAM

Notre entrepôt logistique a entamé une démarche en vue de l'obtention d'une certification BREEAM, preuve de l'engagement de notre société dans la volonté d'avoir conçu, construit et de faire fonctionner notre bâtiment pour lui faire atteindre un comportement environnemental vertueux.

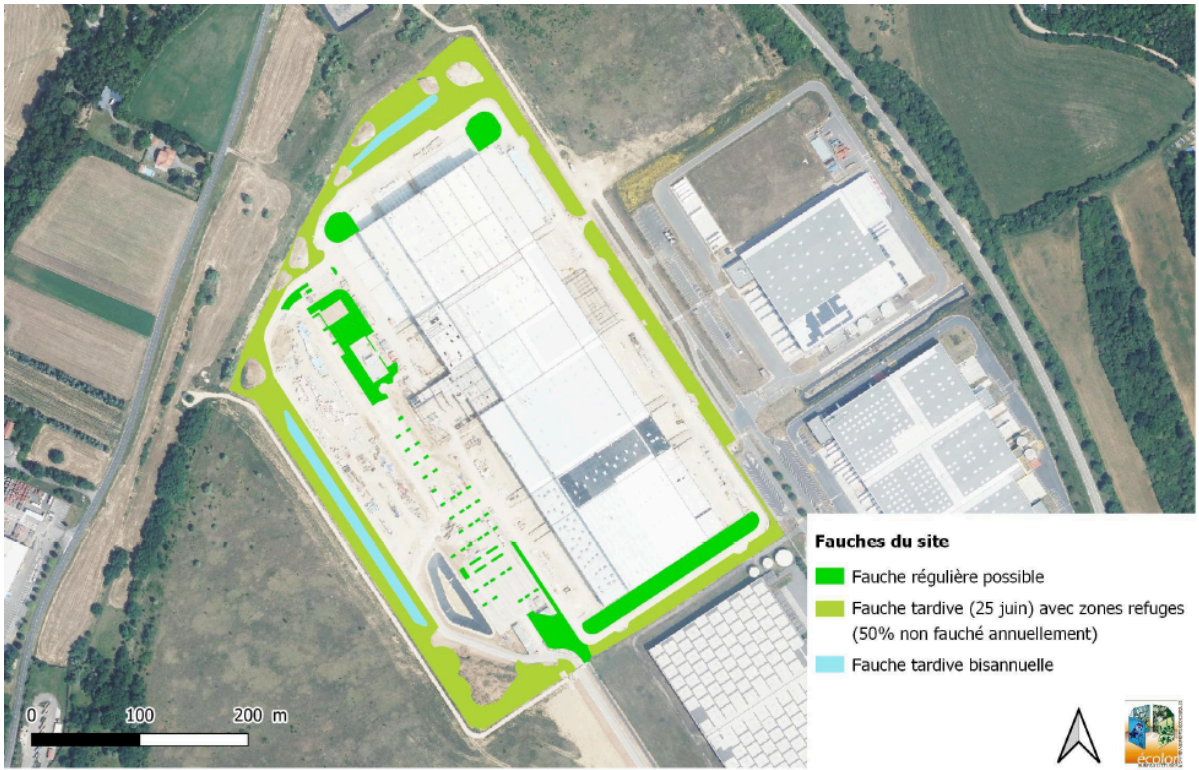
A cette fin, un accompagnement a été contactualisé avec le bureau d'étude ECOLOR dès 2018 en amont de la construction de la plateforme logistique.

Dans ce cadre, des arbres et arbustes "indigènes" (érable champêtre, chêne pédonculé, charme commun, frêne à fleurs, rosa sp...) ont été plantés autour de la plateforme logistique lors de sa construction.

En sus, des prairies "naturelles" situées en périphérie du site, seront gérées selon un régime de fauche tardive (une fauche après le 25 juin) avec mise en place annuellement d'une zone refuge tournante (50% des zones herbacée non fauchées et alternées chaque année).

Par ailleurs, des noues d'infiltration des eaux pluviales ont reçues des semis adaptés à un contexte humide (achillée millefeuille, angélique des bois, reine des prés, fétuque élevée...).

En complément, diverses adaptations favorables à la biodiversité ont été mise en oeuvre : installation d'une clôture perméable à la petite faune, installation de nichoirs (10), installation d'hôtels à insectes, installation d'un mur en pierre sèche, échappatoires dans le bassin de rétention des eaux d'incendies, fauche tardive/sélective/bisannuelle...





La plantation de d'arbre et d'arbustes "indigènes", le semis de prairies "naturelles" et "humides" gérées en fauches raisonnées permettent de maintenir une ressource en insectes et une formation de ressources en graines significatives.

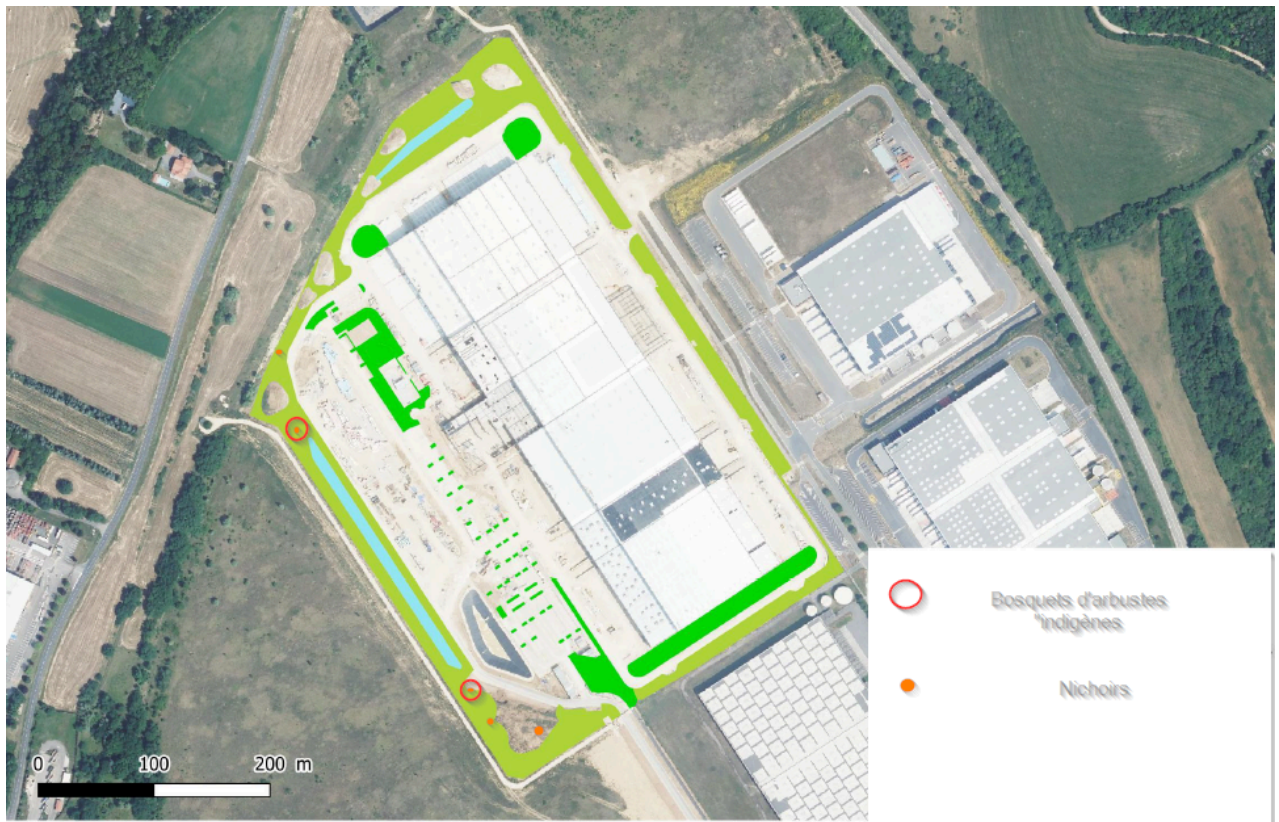
Ainsi, nous participons à l'amélioration de 2 critères nécessaires au maintien des populations de moineaux domestiques.

L'installation de nichoirs est

b. Autres compensations à mettre en place

En complément des mesures misent en place pour la démarche BREEAM, nous proposons de mettre en oeuvre les mesures complémentaires suivantes :

- Installation de 10 nichoirs complémentaires (Guide technique biodiversité et bâti fiche 25, LPO) en périphérie de la plateforme.  
La LPO préconise un "modèle de nichoir qui se positionne horizontalement avec le trou d'envol placé sur le côté et devant (jamais dessous comme pour le martinet noir !). Fixez-le par exemple sous l'avancée d'un toit à 2,50 - 3 mètres de hauteur. Dimensions du nichoir : 34,5 x 13 x 13 cm – Trou d'envol : Longueur 6 cm x largeur 4,5 cm."
- Plantations d'arbustes "indigène" complémentaires : prunellier, sureaux noirs, noisetier, cornouiller mâle, aubépine.



Nous restons ouverts à d'autres propositions de compensation proportionnées à l'impact réel de l'action pour laquelle nous soumettons votre dérogation.

## **8. Conclusion**

Nous sommes dans une situation d'envahissement de notre entrepôt par une espèce "sauvage" qui s'est adaptée à cet environnement artificiel.

A ce jour, les moyens mis en œuvre n'ont pas permis d'endiguer le développement de la population. Les oiseaux se reproduisent dans nos locaux et y vivent sans jamais en sortir.

Cette présence engendre plusieurs risques, dont un risque sanitaire inacceptable pour nos salariés et nos clients.

Nous sollicitons ainsi une dérogation avec des mesures compensatoires pour protéger nos équipes et les personnes consommant des produits achetés dans nos magasins.